

VILLAGE DE



République Française  
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière  
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32  
Mail : [mairie@belleydoux.fr](mailto:mairie@belleydoux.fr)

Site web :  
[www.belleydoux.fr](http://www.belleydoux.fr)

Nombre de conseillers : 10

Présents : 10

Absent excusé : 0

**OBJET :**

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL du mardi 25  
février 2025**

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL du mardi 25 février 2025

**Présents** : Yves CAMPION, Pascal COURTOIS, Jean-Marie DROMARD, Julie FISCHER, Sandrine FOUCHER, Lucien MAIRE, Christophe MATHIEU, Maryline MATHIEU-ZAKI, Frédéric PANSARD, Sandrine PONCET

**Absent excusé** :

**Secrétaire** : Sandrine FOUCHER

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente du 29/01/2025.

*Monsieur le Maire informe les conseillers, qu'en vue de la préparation budgétaire, la commission de finances s'est réunie en date du 17 février afin de définir les orientations budgétaires de la commune.*

*Cette réunion de travail a permis de travailler sur l'affectation des résultats 2024, la fiscalité et les opérations d'investissements à venir.*

*La présentation des éléments retenus sera effectuée lors de ce conseil, avant le vote des différentes délibérations lors de la séance du 25 mars 2025.*

### 1. Commission de finances élargie :

#### a. Le compte administratif 2024 provisoire

Il laisse apparaître un résultat cumulé de fonctionnement excédentaire de 407 811,81 €.

- dont + 221 944,81 € sur l'exercice 2024 (Recettes : 656 950,87 € - 435 006,06 € de dépenses).
- dont + 185 867 € de résultat antérieur reporté.

Il laisse apparaître un résultat cumulé d'investissement excédentaire de 355 876,69 €.

- dont + 254 620,41 € sur l'exercice 2024 (Recettes : 329 132,01 € - 74 511,60 € de dépenses).
- dont + 101 256,28 € de résultat antérieur reporté.

**Les élus décident de laisser le résultat cumulé de fonctionnement en section de fonctionnement. La délibération sera prise lors du conseil municipal du 25 mars 2025.**

#### b. L'affectation des résultats 2024

Les crédits inscrits au BP 2025 en section d'investissement ne nécessitent pas l'affectation d'une partie des résultats de fonctionnement afin de couvrir le besoin de financement.

L'excédent de fonctionnement cumulé de 407 811,81 € est affecté

- au compte 002 pour la somme de 407 811,81 €.

Ce qui porte le montant du R002 « excédent de fonctionnement reporté » à 407 811,81 €.

L'excédent d'investissement 2024 de 254 620,41 € est reporté

- Au compte 001 pour la somme de 254 620,41 €

Ce qui porte le montant du R001 « solde d'exécution positif reporté » à 355 876,69 €.

**La délibération sera prise lors du conseil municipal du 25 mars 2025.**

#### c. La fiscalité

**Les élus décident de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à ceux de 2024**

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 20,57 %

(Il s'agit du taux communal de 2020 (6,60 %) + le taux départemental de 2020 (13,97 %)

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 21,10 %
- Taxe d'habitation (TH) : 9,40 %

**La délibération sera prise lors du conseil municipal du 25 mars 2025.**

#### d. Le budget 2025

Le budget primitif se décompose comme suit :

- Section de fonctionnement : 784 683,81 € en dépenses et en recettes
- Section d'investissement : 661 340,54 € en dépenses et en recettes

**La délibération sera prise lors du conseil municipal du 25 mars 2025.**

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

VILLAGE DE



République Française  
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière  
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32

Mail : [mairie@belleydoux.fr](mailto:mairie@belleydoux.fr)

Site web :

[www.belleydoux.fr](http://www.belleydoux.fr)

Nombre de conseillers : 10

Présents : 10

Absent excusé : 0

**OBJET :**

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL du mardi 25  
février 2025**

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

## 2. Demandes d'urbanisme

- DP00103525H0001 déposée par Monsieur PACHOUD Cyril
- CU00103525H0001 (certificat d'urbanisme d'information) déposé par MAIRIE URBA
- CU00103525H0002 (certificat d'urbanisme d'information) déposé par SCP GAUVIN/BERROD

## 3. Courriers et mails reçus

### a) Sous- Préfecture : réponse apportée concernant les activités sportives de type « highline »

La pratique des sports en plein air sur le domaine public n'est pas soumise à une déclaration/autorisation. Le sportif est censé maîtriser sa discipline, connaître les risques liés et y être préparé : par conséquent, son défaut de vigilance ne pourrait engager la responsabilité d'autrui qu'en cas de faute d'un tiers.

### b) Monsieur GUICHON Roger : demande d'inhumation dans le cimetière

Une réponse négative a été apportée comme le stipule le règlement du cimetière.

### c) Madame FRELIN Nadège : cession gratuite des WC publics

Deux courriers de réponse ont déjà été envoyés par les précédentes municipalités en date du 04/12/2014 et en date du 26/12/1994 acceptant de céder gratuitement la construction sise sur la parcelle AC n°107. Ces courriers informent également que les frais inhérents à cette transaction sont à la charge de l'acquéreur.

### d) Opération « J'aime la Nature Propre 2025 »

Le Président de la société de chasse de Belleydoux organise le 15 mars au matin une opération nettoyage. Toutes les personnes volontaires extérieures à la société seront les bienvenues pour prêter main forte à ces bénévoles.

Rendez-vous donné à 8h30 au local de chasse à côté des hangars communaux.

### e) Société OMEXOM : Dépose ligne électrique 225 kV Champagnole-Génissiat

La commune a été informé du planning de dépose de la ligne Haute Tension concernant les poteaux n°74 à n°87. Débroussaillage - février - mars-2025 ; Dépose des câbles électriques - avril 2025 ; Travaux héliportés dépose des structures - décembre 2025 ; Dépose des socles de fondation courant 2026.

## 4. Divers

### a) Changement des horaires d'ouvertures au public du secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie est ouvert :

- ⇒ Les lundi et jeudi de 8h30 à 12h00
- ⇒ Les mardi et vendredi de 8h30 à 12 h00 et de 14h30 à 17h30

### b) Arrêté préfectoral autorisant la destruction de sangliers par tir de nuit sur la commune

L'arrêté préfectoral du 11 février portant modification de l'arrêté du 7 février 2025 autorise Monsieur Patrick JANOD, désigné responsable des opérations, pour la période comprise entre le 11 février et le 9 mars inclus, à procéder à des tirs de nuit visant la destruction de sangliers sur la commune.

### c) Pompiers : nouvelles recrues

Le comité consultatif des pompiers de Belleydoux a validé les arrêtés portant engagement de trois nouvelles recrues pour le centre communal (MATHIEU Lucie, QUIQUEMPOIS Steven, ROUSSILLON Yanis).

### d) Déchetterie mobile

Le samedi 15 mars 2025, une déchetterie mobile sera installée vers les hangars communaux.  
Heures d'ouverture : 9h-12h et 13h30-17h

### e) Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Les membres de la commission doivent se réunir avant le 30 mars 2025.

Au terme de la loi, la CCID est consultée sur la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme bases de calcul des impôts locaux. Ainsi, elle est appelée à formuler son avis, d'une part sur les mises à jour des procès-verbaux d'évaluation, d'autres part sur les modifications de valeurs locatives aux changements affectant les propriétés bâties et non bâties de la commune.

**La date retenue est le mardi 18 mars.**

VILLAGE DE



République Française  
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière  
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32  
Mail : [mairie@belleydoux.fr](mailto:mairie@belleydoux.fr)

Site web :  
[www.belleydoux.fr](http://www.belleydoux.fr)

**Nombre de conseillers : 10**

**Présents : 10**

**Absent excusé : 0**

**OBJET :**

---

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL du mardi 25  
février 2025**

---

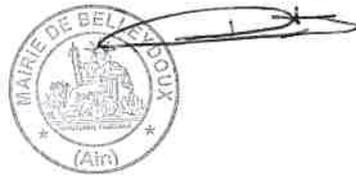
### 5. Date du prochain Conseil Municipal

Le Conseil Municipal fixe la date de la prochaine réunion au mardi 25 mars 2025 à 19h45.

Fin de la séance à 22h30

Fait à Belleydoux, le 3 mars 2025

Le Maire, Pascal COURTOIS



Le Maire

M. Pascal COURTOIS

